

Professeur des écoles

27-02-2025

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3397.html>

Corps : Professeur des écoles
Disciplines : Enseignement 1er degré

Date limite pour postuler : 30-04-2025
Date de prise de poste : 01-09-2025
Type de contrat :
Durée : N.A.
Poste étudié en Commission Consultative Paritaire : Non

Etablissement : LFI Louis-Massignon
Localisation : Maroc / Casablanca
Statut d'établissement : Établissement en pleine responsabilité OSUI

Définition de poste :

Poste vacant

Le Lycée Français International Louis-Massignon recrute un ou une professeur des écoles à partir du 01 septembre 2025.

Le site principal est à Bouskoura avec deux écoles primaires, Bouskoura 1 et Bouskoura 2, le collège et le lycée. Il y a deux autres écoles primaires au centre-ville de Casablanca, une à Mers Sultan et une à Val d'Anfa.

L'environnement de travail est attractif, l'établissement instaurant plusieurs dispositifs

d'accompagnement, et de nombreux avantages sociaux. Le Lycée Français International Louis-Massignon veille à maintenir des conditions de travail motivantes avec un effort soutenu de formation continue et de promotion interne afin de permettre à chacun d'évoluer professionnellement.

Profil recherché :

- Attrait pour le numérique pédagogique ;
- Travail en équipe tant disciplinaire que de classe ;
- Expérience souhaitée de l'enseignement au primaire ;
- Expérience de l'accompagnement des néo recrutés ;
- Une grande loyauté vis-à-vis de l'établissement dans un contexte de concurrence forte à Casablanca.

Si vous êtes de nationalité française:

Durée du contrat :

- Contrat de droit local : la durée est indéterminée
- Conserver les annuités cumulées au Maroc pour en bénéficier dans le calcul de la retraite française

Autres Avantages :

- Gratuité (Scolarité des enfants) après une année d'ancienneté
- Prime annuelle de 500 euro versée en dirhams au mois de décembre

Professeur des écoles

27-02-2025

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3397.html>

- Couverture sociale (nationalité française) : CFE obligatoire (maladie, maternité, accident de travail) + MGEN
- Mutuelle complémentaire facultative et personnelle à la charge du salarié ;
- Possibilité de cotiser à la CFE Vieillesse
- Fiscalité : dans le cadre de la convention fiscale franco-marocaine, les impôts sont à payer en France.

Si vous êtes de nationalité marocaine ou tiers :

Durée du contrat :

- Contrat de droit local : la durée est indéterminée
- Bénéficiaire des années d'anciennetés dans un poste similaire

Autres Avantages :

- Gratuité (scolarité des enfants) après une année d'ancienneté sous réserve de réussir aux tests d'admission
- Prime annuelle de 9000 dirhams versée au mois de décembre
- Possibilité de cotiser à la fois à la CIMR et Axa Futuris complémentaire pour l'épargne retraite